



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 27 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MARS 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SIX MARS à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 0

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, POUDOU Vincent, COLIN Sandrine, CLERC Maud, NAVOISEAU David, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, MORNAY Richard

Excusé(s) : LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri, FLATTOT Sandrine

Absent(s) : Néant

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

Le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Madame Martine BERNARD, ancienne conseillère municipale et adjointe de Roménay, décédée le 26 février 2023.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 06.02.2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la réunion de présentation des diagnostics sur l'assainissement et sur l'évaluation environnementale du PLUi organisée par la CCTB le 21.02.2023 à OUROUX SUR SAONE, en présence de l'Atelier du Triangle, du Cabinet MADEO et des représentants de la DDT (point sur les différents systèmes d'assainissement des 25 communes membres de la CCTB ; impact environnemental et écologique important, etc.)
- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur l'organisation en cours de la Foire de Pâques qui aura lieu le 25.03.2023 (organisation, bénévoles, nombre d'animaux inscrits, etc.).
- M. Daniel JENNEPIN fait part à l'assemblée de l'arrivée d'une nouvelle coordonnatrice à la maison de santé.
- M. Daniel JENNEPIN informe l'assemblée qu'il a rencontré le conseiller Groupama en charge de la commune de Roménay ; un passage en revue de tous les contrats a été effectué (bâtiments, véhicules, etc.) ; il a été décidé de modifier les contrats d'assurance de certains véhicules anciens (passage au tiers) afin de réduire le montant de cotisations et de modifier également certaines franchises.
- Mme Ginette GALLAND fait le point sur le nombre de dossiers de demandes de subventions d'associations arrivés à ce jour en mairie et rappelle que les dossiers sont à déposer avant le 01.03.2023. Elle précise également que la commission vie associative a fait le choix de n'attribuer des subventions qu'aux associations qui auront effectué une demande en retournant le dossier qui leur a été envoyé par la mairie. M. Jean-Jacques HAYNE indique que la procédure est complexe pour parfois obtenir une faible subvention ; Mme GALLAND rappelle que le formulaire de demande à utiliser est devenu obligatoire à l'échelle nationale et qu'il ne s'agit pas d'un choix de la commune de Roménay.
- Mme Catherine DANJEAN fait un point sur la réunion de la commission fleurissement du 28.02.2023 et sur la faible participation des membres la composant (une seule réponse reçue) ; M. le Maire rappelle à chacun la nécessité de s'impliquer pleinement dans les commissions pour les faire vivre.
- M. le Maire fait un point sur la réunion organisée par la CCTB concernant la fibre et son déploiement sur notre territoire ; Sur chaque commune, environ 10% des adresses ne sont pas encore éligibles ; elles devraient l'être d'ici la fin d'année 2023 ; le réseau cuivre va être retiré petit à petit (d'ici 2030 pour la globalité du département de S. et L.).
- M. le Maire fait un point sur la réunion organisée par la CCTB concernant l'aménagement des zones économiques (20ha sur le territoire de la CCTB d'ici 2030 selon le SCOT) ; un groupe de travail a été mis en place et une prochaine réunion aura lieu fin mars afin d'étudier l'ébauche que le bureau d'études en charge du dossier aura réalisée. M. Vincent POUDOU indique trouver le système de définition des zones économiques complexe et obsolète (décalage entre les particuliers qui s'installent à la campagne et qui vont chercher du travail dans le secteur et complexité du système permettant aux entreprises de s'installer sur le territoire en offrant du travail).

- M. le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale des pompiers vétérans aura lieu le samedi matin 15.04.2023 à la salle des fêtes de Romenay ; Durant le temps de la réunion, une visite du Champ Bressan ainsi que du Chemin des Carrons seront proposées aux conjointes des pompiers vétérans avant qu'elles ne les rejoignent pour le repas du midi.
- M. le Maire fait part à l'Assemblée des devis pour l'achat d'une ou deux réserves à eau à installer derrière les ateliers du service technique (bâches ou citernes) ; sur proposition de M. le Maire, le conseil donne son accord pour l'achat de 2 bâches à eau de 15 m3 avec pompe pour un montant de 2260.01 € HT soit 2712.01 € TTC.
- M. le Maire informe l'assemblée que le Bar des Sports serait vraisemblablement vendu pour une mise en gérance.
- M. le Maire indique à l'Assemblée avoir été sollicité par une entreprise créatrice de franchise qui souhaiterait implanter un distributeur de pizzas sur la commune (sur le domaine public ou chez un particulier) ; M. le Maire lui a conseillé de prendre contact dans un premier temps avec le restaurant La Rimini pour l'informer de cette démarche.
- M. le Maire fait part à l'assemblée des dégradations commises récemment à l'ancien EHPAD (extincteurs jetés dehors, trous dans les murs, tentatives d'incendie, etc.) ; La gendarmerie est intervenue, un dépôt de plainte a été effectué par la directrice de l'EHPAD.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du constat d'un dépôt sauvage d'ordures ménagères au niveau des PAV vers la station d'épuration ; les auteurs ayant été identifiés, une procédure de verbalisation par le SIVOM est en cours ; En cas de renouvellement, un dépôt de plainte par la mairie sera effectué en gendarmerie.
- M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu le courrier de dédit du locataire occupant depuis septembre 2019 l'un des deux logements communaux situés Rue de l'Ancien Presbytère.
- M. le Maire fait un point sur la rencontre avec les représentants de l'association des producteurs locaux de Romenay (redémarrage du marché des producteurs normalement en avril jusqu'en octobre ; présence possible à la Foire de Pâques ; Augmentation du budget communication de l'association).
- M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un démarchage est en cours sur Romenay et les communes alentours par la société INFOCOM dans le cadre du projet de réalisation d'un plan guide.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la commission cimetièrè est nécessaire et sera programmée prochainement afin de travailler sur le projet de réalisation du nouvel espace cinéraire au cimetière (columbarium, etc.)
- M. le Maire fait un point sur les devis déjà reçus concernant le projet d'aménagement de l'Agence Postale Communale.
- M. le Maire évoque la fermeture répétée toutes les semaines du bureau de poste de Romenay et le mécontentement général et bien compréhensible des administrés ; Il précise que la mairie n'a aucun pouvoir sur ces décisions de fermeture qu'elle subit également et dont elle a connaissance le matin même du jour concerné.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDESL : MISE A JOUR ET AJOUT DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES (MOBILITES DURABLES, RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID, PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS, ENERGIES RENOUVELABLES, RENOVATION DES BATIMENTS, VIDEOPROTECTION, ETC.)

M. le Maire expose à l'assemblée que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL), d'autoriser le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant et de notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

PROJET DE REMPLACEMENT DE DIX PAIRES DE VOLETS SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE / ECOLE : ETUDE DE DEVIS

M. le Maire informe l'Assemblée que dans la continuité de l'opération de réfection des volets de la mairie / école, dont certains sont encore en très mauvais état et menacent de tomber, des crédits vont être prévus au budget 2023. Il indique à l'assemblée que vu les délais d'intervention des entreprises (pas de réalisation possible avant le 4ème trimestre 2023), des devis de remplacement des volets ont d'ores et déjà été sollicités auprès de la SARL Menuiserie Philippe DUMONT et la SARL Menuiserie PAUTET.

M. le Maire fait part à l'assemblée des devis et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir, pour le remplacement de dix paires de volets sur le bâtiment Mairie / Ecole, le devis de la SARL MENUISERIE PAUTET – 71290 L'ABERGEMENT-DE-CUISERY d'un montant de 8250.00 € HT soit 9900.00 € TTC et autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN FONDS DVD A LA MEDIATHEQUE : ETUDE DE DEVIS ET POSSIBILITES DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire informe l'Assemblée de la possibilité de mettre en place au sein de la médiathèque un fonds DVD et précise que la création de ce fonds nécessiterait :

- L'aménagement d'un espace dédié avec du mobilier spécifique (présentation devis correspondants)
- L'achat par la commune tous les ans de DVD pour un montant minimum de 500 €, afin de pouvoir bénéficier en contrepartie du prêt par la BDSL de 400 DVD

Il indique à l'Assemblée que l'acquisition de mobilier est subventionnable par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 60 à 70 % au titre de son aide à la petite ingénierie.

M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur le projet de mise en place d'un fonds DVD à la médiathèque, délibérer sur les différents devis, valider le plan de financement prévisionnel et autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants.

Un tour de table est effectué afin de requérir l'avis de chaque conseiller ; M. Jean-Jacques HAYNE indique que la section DVD à la bibliothèque de Cuisery fonctionne très bien. Il est proposé d'ouvrir une section DVD à la bibliothèque de Romenay mais dont le coût total sera compris dans le budget annuel déjà existant de la médiathèque (à savoir : 8000 €).

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de donner suite au projet à condition que chaque année, le coût d'achat des DVD (500 €) soit compris dans le budget annuel de la médiathèque (8000 €), et que pour 2023, le reste à charge après déduction des subventions pour l'achat du mobilier nécessaire soit également compris dans le budget annuel alloué à la médiathèque (8000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place d'un fonds DVD à la médiathèque de Romenay suivant ces conditions
- de retenir pour la fourniture du mobilier nécessaire (2 bacs de rangement CD / DVD) le devis de la Société ASLER DIFFUSION – 69530 BRIGNAIS d'un montant de 1660.08 € HT soit 1992.10 € TTC (la commande ne sera passée qu'une fois les accords de subventions obtenus).
- de valider le plan de financement prévisionnel établi et d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention possible auprès du Département de Saône-et-Loire et déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN – RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les conditions de réouverture du musée en 2022 (jours, horaires, etc.) et le recrutement en 2022 de Mme Lauriane SAINT-ANDRE EYNARD en qualité d'agent saisonnier au musée.

Il propose à l'Assemblée de reconduire pour 2023 les mêmes conditions d'ouverture du musée que l'année précédente et informe l'Assemblée que Mme Lauriane SAINT-ANDRE EYNARD s'est à nouveau portée candidate pour le poste d'agent saisonnier 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter, pour la saison 2023 au sein du Musée de la Ferme du Champ Bressan, Mme Lauriane SAINT-ANDRE EYNARD en qualité d'agent non titulaire en CDD et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement et signer tous les documents correspondants.

RENOUVELLEMENT DU BAIL PRECAIRE CONSENTI A L'EURL ART MECANIQUE POUR LE LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » A ROMENAY

M. le Maire rappelle à l'assemblée le bail précaire consenti à l'EURL Art Mécanique pour l'occupation du local communal situé « Rue Nouvelle » à Romenay depuis le 01.05.2018 (bail initial + renouvellement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler du 01.05.2023 jusqu'au 30.04.2024 la location consentie à l'EURL Art Mécanique, fixe le loyer à 185 € par mois (suivant indexation dur l'ILC) et autorise le Maire à signer le bail à intervenir (bail à titre précaire et révocable).

DEMANDE D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

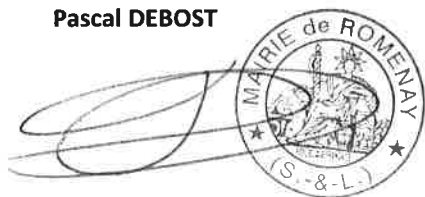
- a pris connaissance de la demande de permis de construire modificatif déposé par M. et Mme GUICHARD René et Colette pour le rajout de 16 panneaux photovoltaïques sur leur propriété située « 3097 Route de Villaroux ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme DUCRUET Jessica pour le remplacement d'une porte d'entrée et de fenêtres sur sa propriété située « 98 Impasse du Loup ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. VERNE Thierry pour la création d'une pièce supplémentaire sur sa propriété située « 21 Route de Lissiat ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. GUITON Aurélien pour des travaux d'isolation par l'extérieur sur sa propriété située « 6 Rue du 19 Mars 1962 ».

QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions du conseil municipal : Lundi 27.03.2023 (Vote des CA, CG et BP) et lundi 03.04.2023
- M. Daniel JENNEPIN distribue des affiches pour la Foire de Pâques à déposer dans les communes alentours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Danielle LANGERON